



Décisions du Président
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
Décision n°DP-2020-111

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR 2020 AU TITRE D'ANNONAY RHÔNE AGGLO

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-17 et L5211-2

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU la délibération n°2016.399 du Conseil communautaire du 15 décembre 2016 portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération n°2017.002 du Conseil communautaire du 11 janvier 2017 portant délégation de pouvoirs conférée au Président par le conseil communautaire,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

CONSIDERANT le contexte sanitaire actuel dû à cette épidémie et la nécessité des opérations à entreprendre et pour lesquelles la DETR/DSIL est sollicitée,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver le dépôt des dossiers de demandes de financements suivants auprès de l'Etat, au titre de la DETR/DSIL 2020,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les dossiers de demande de financement comme suit :

OBJET DE L'OPERATION	DEPENSE	Taux	SUBVENTION DETR /DSIL SOLICITEE
Extension Zone d'Activités La Boissonnette à Peaugres	4 825 000 €	37.5%	1 809 026 €
Réaménagement de la zone d'activités Ecolanges à St-Désirat	530 000 €	40 %	212 000 €
Mise en conformité ERP du pôle entrepreunarial de Vidalon à Davézieux	338 000 €	40 %	135 200 €
Déchets ménagers : déploiement de conteneurs semi-enterrés et colonnes aériennes	169 170 €	30 %	50 751 €
Déchets : déploiement de conteneurs spécifiques « cartons »	195 000 €	30 %	58 500 €
Assainissement : mise en séparatif RD470 Roiffieux	150 000 €	30 %	50 000 €
Bâtiments : AD'AP : mise en conformité accessibilité, sanitaires des ERP	41 667 €	30 %	12 500 €

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Plan de financement Extension Zone d'Activités La Boissonnette à Peaugres

DEPENSES HT	Montant HT	RECETTES HT	Montant HT
Extension de la ZA de La Boissonnette - Peaugres	4 825 000 €	DETR/DSIL 37,5 %	1 809 026 €
		Région – CDDRA	36 200 €
		Région – GPRA	1 793 000 €
		PT 07 Département	315 000 €
		Autofinancement	871 774 €
TOTAL	4 825 000 €	TOTAL	4 825 000 €

Plan de financement Réaménagement de la Zone d'Activités Ecolanges à St-Désirat :

DEPENSES HT	Montant HT	RECETTES HT	Montant HT
Réaménagement ZA des Ecolanges : travaux, maîtrise d'œuvre et coûts divers (SPS, géomètre...)	530 000 €	DETR/DSIL 40 %	212 000 €
		PT07 Département	159 000 €
		Autofinancement	159 000 €
TOTAL	530 000 €	TOTAL	530 000 €

Plan de financement Mise en conformité ERP du pôle entrepreneurial de Vidalon à Davézieux :

DEPENSES HT	Montant HT	RECETTES HT	Montant HT
Pôle entrepreneurial de Vidalon à Davézieux (travaux, coût de maîtrise d'œuvre, coûts divers)	338 000 €	DETR/DSIL 40 %	135 200 €
		Autofinancement	202 800 €
TOTAL	338 000 €	TOTAL	338 000 €

Plan de financement Déchets ménagers pour le déploiement de conteneurs semi-enterrés et colonnes aériennes

DEPENSES HT	Montant HT	RECETTES HT	Montant HT
Déchets ménagers : déploiement de conteneurs semi-enterrés et colonnes aériennes	169 170 €	DETR/DSIL 30 %	50 751 €
		Autofinancement	118 419 €
TOTAL	169 170 €	TOTAL	169 170 €

Plan de financement Déchets : déploiement de conteneurs spécifiques « cartons »

DEPENSES HT	Montant HT	RECETTES HT	Montant HT
Déploiement de conteneurs spécifiques « cartons »	195 000 €	DETR/DSIL 30 %	58 500 €
		Autofinancement	136 500 €
TOTAL	195 000 €	TOTAL	195 000 €

Plan de financement assainissement « Mise en séparatif RD470 Roiffieux »

DEPENSES HT	Montant HT	RECETTES HT	Montant HT
Assainissement : mise en séparatif RD470 Roiffieux	150 000 €	DETR/DSIL 30 %	50 000 €
		Agence de l'Eau	50 000 €
		PT07 Département	30 000 €
		Autofinancement	20 000 €
TOTAL	150 000 €	TOTAL	150 000 €

Plan de financement Ad'Ap : mise en conformité accessibilité, sanitaire des ERP (Etablissements Recevant du Public) : Les sites concernés sont les suivants : - Les gymnases de la Lombardière et du Zodiaque, - L'EMD, - La bibliothèque, - Les musées du car et Canson.

DEPENSES HT	Montant HT	RECETTES HT	Montant HT
AD'AP : mise en conformité accessibilité, sanitaires des ERP	41 667 €	DETR/DSIL 30 %	12 500 €
		Autofinancement	29 167 €
TOTAL	41 667 €	TOTAL	41 667 €

Article 2 : Sollicite Madame le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention de ces subventions,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Davézieux, le 10/06/2020
Président
Simon PLENET




